|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Logo  Description automatically generated** | **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****28ème réunion, virtuelle, 24-28 mai 2021** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****1/10-F** |
|  | **18 mai 2021** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directrice du Bureau de développement des télécommunications |
| Plan pour la continuité des travaux de l'UIT-D en cas de reportde la CMDT-21 à juin 2022 |
|  |
| **Résumé:**On trouvera dans le présent document le plan élaboré par le Secrétariat pour permettre la continuité des travaux de l'UIT-D, dans le cas où la CMDT-21 serait reportée à juin 2022, comme l'a proposé le Gouvernement de l'Éthiopie.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à examiner le présent document et à approuver les propositions qu'il contient concernant les Commissions d'études, les réunions interrégionales ainsi que le GCDT et ses groupes de travail.**Références:**[Lettre DM-21/1010](https://www.itu.int/md/S21-DM-CIR-01010/en) |

Introduction

À sa session de 2019, le Conseil de l'UIT a pris note avec satisfaction de l'invitation officielle du Gouvernement de l'Éthiopie en vue d'accueillir la CMDT-21 à Addis-Abeba du 8 au 19 novembre 2021 et a approuvé le lieu précis et les dates exactes de cette Conférence.

Lors de la première Réunion préparatoire interrégionale en vue de la CMDT-21 (IRM-1), l'Éthiopie a soumis une [contribution](https://www.itu.int/md/D18-RPMIRM-C-0021/en) dans laquelle sont présentés les quatre scénarios possibles envisagés par le pays hôte concernant la tenue de la Conférence dans le contexte de la pandémie de COVID‑19. Le 12 avril 2021, l'Administration de l'Éthiopie a adressé une lettre au Secrétaire général (voir le [Document 21/76](https://www.itu.int/md/S21-CL-C-0076/en) du Conseil), en faisant observer que la situation sanitaire actuelle liée à la pandémie de COVID-19 ne permet pas de savoir si les restrictions de voyage seront levées d'ici à novembre et si tous les États Membres seront en mesure de participer sur un pied d'égalité. Compte tenu de cette incertitude, l'Éthiopie a proposé de reporter la CMDT-21 pour qu'elle se tienne du 6 au 15 juin 2022 et a demandé au Secrétaire général de consulter dès que possible les membres de l'UIT au sujet de ce report (voir la Lettre DM-21/2010).

Par sa lettre circulaire datée du 14 mai 2021 (voir la [lettre CL-21/19](https://www.itu.int/md/S21-SG-CIR-0019/en)), le Secrétaire général a informé les États Membres que, sur la base de la consultation des États Membres du Conseil, le Conseil a accepté la proposition de l'Éthiopie de reporter la CMDT-21 pour qu'elle se tienne du 6 au 15 juin 2022, et a lancé la consultation des États Membres conformément au numéro 42 de la Convention de l'UIT. La date limite pour répondre à cette consultation est fixée au **22 juin 2021**.

Compte tenu de ce qui précède, le Secrétariat a élaboré le plan ci-après pour la continuité des travaux et le soumet pour examen au GCDT.

# 1 Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) et bureau du GCDT

Conformément à la Résolution 61 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT, les membres du bureau du GCDT sont nommés par la Conférence mondiale de développement des télécommunications. En conséquence, le mandat des membres actuels du bureau du GCDT sera automatiquement prolongé jusqu'à ce que la CMDT-21 ait lieu, en juin 2022. Si l'un des membres du bureau n'était pas en mesure d'exercer ses fonctions jusqu'à cette date, il serait remplacé conformément au numéro 244 de la Convention.

Afin de permettre la poursuite du processus préparatoire dans les mois qui viennent jusqu'à la tenue de la CMDT, il est proposé d'organiser une réunion additionnelle du GCDT dans l'intervalle correspondant aux dates prévues initialement pour la CMDT-21, en l'espèce entre le 8 et le 12 novembre.

Proposition soumise au GCDT:

• Décider si une réunion additionnelle du GCDT sera organisée pendant la semaine du 8 au 12 novembre (nombre de jours à déterminer).

# 2 Questions confiées aux commissions d'études et équipes de direction

Conformément à la Résolution 61 (Rév.Dubaï, 2014) de la CMDT, les Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études sont nommés par la Conférence mondiale de développement des télécommunications. En conséquence, le mandat des Présidents et Vice-Présidents des commissions d'études actuelles sera automatiquement prolongé jusqu'à ce que la CMDT-21 ait lieu, en juin 2022. Si l'un des Présidents ou Vice-Présidents des commissions d'études n'était pas en mesure d'exercer ses fonctions jusqu'à cette date, il serait remplacé conformément au numéro 244 de la Convention.

La période d'études 2018-2021, qui est la septième de l'UIT-D, s'achèvera en 2022.

Les travaux sur les Questions confiées aux commissions d'études devraient se poursuivre avec des modifications apportées à leurs textes (soumissions à la réunion de mars 2021 et référence dans la partie 3 des Documents [TDAG-21/8](https://www.itu.int/md/D18-TDAG28-C-0008/en) et [TDAG-21/9](https://www.itu.int/md/D18-TDAG28-C-0009/en)).

Les discussions et les décisions relatives à la **structure** des commissions d'études seront examinées à la prochaine CMDT grâce aux travaux en cours sur l'avenir des Questions et sur les méthodes de travail au sein du GT-GCDT-RDTP.

Les **mandats** des commissions d'études (mise à jour de la Résolution 2 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT) seront examinés à la prochaine CMDT, en juin 2022.

Chaque commission d'études tiendra une réunion additionnelle en octobre 2021 et continuera de faire avancer ses travaux conformément à la Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT.

Proposition soumise au GCDT:

• Approuver les textes révisés des Questions confiées aux commissions d'études, comme indiqué dans les Documents [TDAG-21/8](https://www.itu.int/md/D18-TDAG28-C-0008/en) et [TDAG-21/9](https://www.itu.int/md/D18-TDAG28-C-0009/en).

• Approuver la tenue des réunions additionnelles comme suit:

– Commission d'études 1 – 4-8 octobre 2021.

– Commission d'études 2 – 18-22 octobre 2021.

# 3 Groupe de travail du GCDT sur les Résolutions, la Déclaration et les priorités thématiques de la CMDT ([GT-GCDT-RDTP](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/TDAG_WG_WTDC.aspx))

Avec le report de la CMDT-21, ce Groupe de travail disposera d'un délai supplémentaire pour mener ses travaux et faire rapport à la prochaine réunion du GCDT en novembre 2021, si le GCDT décidait de tenir cette réunion.

Proposition soumise au GCDT:

• Inviter le Président du GT-GCDT-RDTP à convoquer de nouveau le groupe, selon les besoins, et à faire rapport à la prochaine réunion du GCDT.

# 4 Groupe de travail du GCDT chargé de la planification stratégique et opérationnelle ([GT‑GCDT-SOP](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/TDAG/Pages/TDAG_WG_SOP.aspx))

L'élaboration par les membres de l'UIT-D d'une contribution au processus de planification stratégique de l'UIT est une question revêtant une importance capitale pour les membres. La modification des dates de la CMDT, par rapport aux dates fixées pour la PP, a des incidences sur la manière dont les membres participeront au niveau de l'UIT-D à l'élaboration du Plan stratégique.



Le Secrétaire général "*prépare, avec l'assistance du Comité de coordination, et fournit aux États Membres et aux Membres des Secteurs les données concrètes éventuellement nécessaires à l'élaboration d'un rapport sur la politique et sur le plan stratégique de l'Union et coordonne la mise en œuvre dudit plan*" (CS/Art. 11, 74A).

La Conférence de plénipotentiaires établit le Plan stratégique de l'Union, moyennant la révision de sa Résolution 71, et le Secrétaire général coordonne ensuite en conséquence la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique (CV/Art. 5, 86A).

Conformément à la Constitution et à la Convention de l'UIT, la responsabilité d'approuver les Plans stratégique et financier de l'UIT incombe à la seule Conférence de plénipotentiaires.

Le Conseil, "*au cours de l'avant-dernière session ordinaire du Conseil avant la Conférence de plénipotentiaires suivante, commence l'élaboration d'un projet de nouveau plan stratégique pour l'Union, en s'appuyant sur les contributions des États Membres et des Membres des Secteurs, ainsi que celles des groupes consultatifs des Secteurs, et établit un projet de nouveau plan stratégique coordonné quatre mois au plus tard avant la Conférence de plénipotentiaires*" (CV/Art. 4, 62A).

La pratique suivie lors des cycles précédents prévoyait l'établissement par le Conseil d'un Groupe de travail du Conseil chargé d'élaborer le projet de plan stratégique et le projet de plan financier (voir la Rés. 1384 adoptée par le Conseil en 2017). Le Groupe de travail chargé d'élaborer le projet de plan stratégique et le projet de plan financier (GTC-SFP) était ouvert à la participation des États Membres et des Membres des Secteurs lorsqu'il était question du projet de plan stratégique. En plus des contributions fournies par les États Membres, les Membres de Secteur et les Groupes consultatifs des Secteurs, il a également tenu compte des résultats de consultations publiques menées au sujet du cadre stratégique proposé.

À sa dernière session ordinaire avant la PP, le Conseil examine et approuve le projet de nouveau plan stratégique (soumis par le GTC-SFP), et le projet de plan ainsi élaboré est transmis à la PP au moins quatre mois avant le début de la conférence.

Alors que lors des cycles précédents, la CMDT a fourni des éléments avec des contributions soumises au GTC-SFP pour qu'il en tienne compte lors de l'élaboration du Plan stratégique (comme indiqué dans la [Résolution 1 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT](https://www.itu.int/en/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Documents/WTDC17_final_report_fr.pdf)), si la CMDT est reportée et a lieu aux dates proposées, c'est-à-dire après la session de 2022 du Conseil, elle sera dans l'impossibilité d'approuver la contribution au Plan stratégique à temps pour la session de 2022 du Conseil.

Il est rappelé aux participants à la réunion que le GCDT, à sa réunion du 16 juin 2020, a créé le Groupe de travail du GCDT chargé de la planification stratégique et opérationnelle (GTC‑GCDT‑SOP), c'est-à-dire de la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique et au Plan opérationnel de l'UIT, qui a pour mission d'examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre et les résultats du Plan stratégique approuvé par la Conférence de plénipotentiaires de 2018 et d'élaborer des propositions concernant le projet de nouvelle contribution de l'UIT-D au Plan stratégique pour la prochaine période (2024-2027).

Après avoir examiné les questions relevant de son mandat, le GT-GCDT-SOP, dans le [rapport qu'il a soumis au GCDT](https://www.itu.int/md/D18-TDAG28-C-0022/en), a recommandé au Groupe consultatif d'approuver l'utilisation des quatre priorités thématiques proposées par le GT-GCDT-RDTP comme priorités stratégiques à faire figurer pour l'UIT-D dans le nouveau Plan stratégique. Le GCDT pourrait ensuite soumettre cette

proposition à titre de contribution au GTC-SFP, qui commencera ses travaux sur le projet de Plan stratégique de l'UIT en juin 2021 et soumettra le projet définitif pour examen au Conseil en mars 2022.

Proposition soumise au GCDT:

Le GCDT d'approuver l'utilisation des priorités thématiques proposées par le GT-GCDT-RDTP comme Objectifs de l'UIT-D pour le prochain Plan stratégique de l'UIT, à savoir:

a) connectivité;

b) transformation numérique;

c) environnement propice; et

d) mobilisation des ressources et coopération internationale.

# 5 Réunions interrégionales (IRM)

Les réunions préparatoires interrégionales ont été ajoutées au processus préparatoire des CMDT sur la base des discussions du GT-GCDT-Prep, afin d'offrir un cadre supplémentaire aux membres des différentes régions pour réfléchir et se consulter concernant des questions d'importance dans le cadre des activités préparatoires en vue de la CMDT, facilitant ainsi l'obtention de consensus sur des questions clés avant la conférence. Il a été proposé de tenir trois réunions au total et, à ce jour, une réunion a eu lieu le 11 mars 2021.

Il est proposé de tenir les deux dernières réunions, de deux jours chacune, comme suit:

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dates | Groupe | Observation |
| 16-17 septembre | IRM-2 | Virtuelle – dates prévues précédemment pour la réunion IRM‑3 |
| 11-15 octobre | IRM-3 | Virtuelle – deux jours au cours de cette semaine (dates actuelles de Telecom) |

Compte tenu des coûts supplémentaires qu'entraînerait un allongement du processus préparatoire, le Secrétariat demande aux membres de faire connaître leurs besoins en matière d'interprétation pour les réunions IRM, qui auraient des incidences considérables sur la capacité de financer des réunions additionnelles.

Proposition soumise au GCDT:

• Prendre une décision concernant les dates des réunions IRM comme proposé ci-dessus.

• Prendre une décision concernant les besoins d'interprétation à ces deux réunions IRM.

# 6 Partner2Connect au service du développement du numérique

Le report de la CMDT permettra de mener des travaux préparatoires supplémentaires afin de faire en sorte que la manifestation P2C ait les retombées souhaitées et touche efficacement toutes les parties prenantes visées. En plus des différents appels lancés actuellement par les groupes de travail afin de faire avancer la définition du programme organisé autour de domaines d'action, des manifestations préparatoires (virtuelles et/ou physiques) seront prévues lors des grandes manifestations des Nations Unies (par exemple, FMPT-21, cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés) et d'événements de premier plan organisés par le secteur privé pour maintenir la dynamique, la participation et la mobilisation suscitée par la manifestation P2C.

# 7 Sommet sur la jeunesse

Il est toujours proposé de tenir le Sommet sur la jeunesse sur deux jours, juste avant la CMDT, et par conséquent, en cas de report de la CMDT, le Sommet devrait lui aussi être reporté à une date convenable avant le 6 juin 2022, en collaboration avec le pays hôte.

# 8 En route pour Addis

Les manifestations de la série "En route pour Addis" se dérouleront tout au long de l'année 2021 et continueront en 2022 pour tirer parti des possibilités de mieux faire connaître la CMDT à l'échelle mondiale.

# 9 Initiatives régionales et projets

Les initiatives régionales de l'UIT pour la période 2018-2021 ont été adoptées à la Conférence mondiale de développement des télécommunications de l'UIT de 2017 (CMDT-17) afin de traiter différents domaines prioritaires des télécommunications/technologies de l'information et de la communication (TIC) pour répondre aux besoins des régions en matière de développement et leur mise en œuvre se poursuivra jusqu'à la prochaine CMDT.

De même, le report de la CMDT-21 n'aura pas d'incidences sur la mise en œuvre des projets de l'UIT, qui se poursuivra selon le champ d'application, le calendrier et les ressources de chaque projet.

# 10 Priorités thématiques du BDT

Le report de la CMDT-21 n'aura pas d'incidences sur la mise en œuvre des priorités thématiques du BDT.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_